

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD  
D2024/037**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D 2024/028 DU 10 AVRIL 2024  
AYANT LE MEME OBJET**

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE

Nombre de Conseillers **Présents :**  
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, PRADEAU Carine, SALADIN Christine,  
Présents : 11 SIMONET Laura,  
Représentés : 1 MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD  
Votants : 12 Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique  
Abst. : 0 **Absents :**  
Exprimés : 12 Mme LEGRAND Coline,  
Oui : 12 **Excusés :**  
Non : 0 Mmes MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie,  
MM. AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, MARGOT Manuel,  
**Pouvoirs :**  
M. MARGOT Manuel a donné pouvoir à Mme SALADIN Christine  
**Assiste à la séance du Conseil municipal :**  
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales  
**Secrétaire de séance :** Mme DEMARGNE Céline

**OBJET : Budget primitif 2024 – Correction budget assainissement 18904**

Les membres du Conseil municipal ont approuvé le budget primitif 2024 le 10 avril 2024 par la délibération portant le numéro 2024/028.

Lors de la dématérialisation TOTEM dudit budget, des anomalies bloquantes sont apparues stoppant la procédure. Après analyse, il s'agissait des écritures de classe 4, manquantes et, de fait, bloquantes. En l'état, impossible de procéder à la dématérialisation et à l'envoi du flux.

Considérant l'impossibilité de "forcer" ces anomalies ou d'apporter une quelconque correction étant de nature à transmettre un budget qui n'aurait pas été celui voté par les membres du Conseil municipal, il a été décidé, conjointement avec les services de la DGFIP et après en avoir informé les services de la Préfecture de :

- Transmettre une version papier du budget primitif assainissement 2024 correspondant au vote du 10 avril 2024
- Apporter les corrections nécessaires lors de la prochaine séance du Conseil municipal
- Après la séance, dématérialiser et transmettre le flux corrigé

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

**BUDGET PRIMITIF - 2024**

**Section de FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	30 726.92	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	4 500.00	70	PRODUITS des SERVICES	39 600.00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	6 550.00	73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANT	6 000.00	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	8 000.00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	<b>TOTAL DEPENSES de GESTION COURANT</b>	<b>47 776.92</b>		<b>TOTAL RECETTES de GESTION COURANT</b>	<b>47 600.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	92 709.83	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 200.00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	5 000.00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>145 486.75</b>		<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>60 800.00</b>
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS d'ORDRE	53 850.45	042	OPERATIONS d'ORDRE	101 216.83
	<b>TOTAL</b>	<b>199 337.20</b>		<b>TOTAL</b>	<b>162 016.83</b>
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	37 320.37
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>199 337.20</b>		<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>199 337.20</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

## Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 000.00	16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	349 748.38
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000.00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
			22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*	
			23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	<b>TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT</b>	<b>175 000.00</b>		<b>TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT</b>	<b>349 748.38</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	277 647.55			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>277 647.55</b>		<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>0.00</b>
			021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS d'ORDRE	101 216.83	040	OPERATIONS d'ORDRE	53 850.45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588.83
	<b>TOTAL</b>	<b>643 453.21</b>		<b>TOTAL</b>	<b>493 187.66</b>
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1		001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n	189 596.69
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>643 453.21</b>		<b>TOTAL des RECETTES</b>	<b>682 784.35</b>
	RESTES à REALISER en DEPENSES	7 740.00		RESTE à REALISER en RECETTES	
	<b>TOTAL en DEPENSES</b>	<b>651 193.21</b>		<b>TOTAL en RECETTES</b>	<b>682 784.35</b>

**BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 31 591.14 €**

A l'issue de ces mouvements, le budget primitif 2024 est toujours présenté en suréquilibre d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire, approuve le budget 2024 tel que corrigé ci-dessus.

La délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

La secrétaire de séance Céline DEMARGNE

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmise le 21/05/2024 - Affichée le 21/05/2024